Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL09-DE

DELIBERATION N°09-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part à la délibération : 23

Date de convocation :

Vendredi 16 janvier 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°09 : Demande d'octroi de la protection fonctionnelle à monsieur Sylvain Hardy et à monsieur Thomas Jouanguy – Suppression de ce point inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 24 janvier, à 9H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
Mme	**Aline GUILBERT**	X		
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**	X		
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**	X		
M.	**Alain JOSEPH**		X	Jean-Pierre LOTTON
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**		X	Isabelle CERNEAUX
Mme	**Lucia JOUANGUY**	X		
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Nathalie TUAL**			
Mme	**Maryline GEAUD**	X		

Secrétaire de séance : **Madame Aline GUILBERT**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL09-DE

09-2026 DEMANDE D'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A M[illegible]
A MONSIEUR THOMAS JOUANGUY – SUPPRESSION DE CE POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Intervention de monsieur Sylvain Hardy pour les élus « Agir avec Vous » : *« La phrase que nous considérons comme une accusation et justifiant la demande d'octroi de la protection fonctionnelle est la suivante :*
« Monsieur Le Maire s'adressant à Thomas JOUANGUY ou à moi-même en CM du 1er décembre : « Oui et j'assume complètement, vous l'avez voté. En revanche, vous avez entre vous et d'autre transmis des informations. Je parle du site internet où on vient redire qu'il y a eu un prix et on bradait le prix de la commune ».
Considérant les propos de Monsieur Le Maire en introduction du conseil qui retire ses propos et accusations je propose de faire retirer les deux délibérations ».

Monsieur Le Maire précise que suite à l'intervention de monsieur Hardy, il est proposé aux membres du conseil municipal de supprimer ce point initialement inscrit à l'ordre du jour.

Les 3 élus concernés ne prennent pas part au vote : Monsieur Le Maire, monsieur Sylvain Hardy, monsieur Thomas Jouanguy.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

-De supprimer le point initialement prévu à l'ordre du jour du conseil municipal sur l'octroi de la protection fonctionnelle à monsieur Sylvain Hardy et à monsieur Thomas Jouanguy au nom des élus de la minorité du groupe « Agir avec Vous » dans le cadre de l'action en justice qu'ils ont engagée, victimes des accusations portées par Monsieur Le Maire lors de la séance du conseil municipal du 1er décembre 2025.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière